

<http://www.snetap-fsu.fr/Examen-professionnel-pour-1.html>



Examen professionnel pour l'avancement au grade de technicien de formation et de recherche (TFR) de classe supérieure

Date de mise en ligne : jeudi 29 janvier 2015

- Métiers - TFR-ATFR - Carrière, rémunération, conditions de travail - CAP des TFR : Techniciens de formation recherche -

Copyright © Snetap-FSU - Tous droits réservés

Fonctionnaire au Ministère de l'Agriculture, appartenant au corps des [TFR](#) de classe normale qui justifie d'au moins un an dans le 4ème échelon et d'au moins 3 ans de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau, vous pouvez poser votre candidature à **l'examen professionnel pour l'avancement au grade de technicien de formation et de recherche de classe supérieure.**

Les références de la note de service sont : [SG/SRH/SDDPRS/2015-83](#) du 29/01/2015

Attention : La date limite de dépôt des pré- inscriptions est le 5 mars 2015.

L'examen professionnel pour l'avancement au grade de technicien de formation et de recherche de classe supérieure est constitué d'une épreuve orale unique comportant de la reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle. Ce dossier devra être adressé au plus tard le 15 mars 2015 au ministère.

Le décret du 15 octobre 2007 (articles 19 à 21) instaure une dispense de service de 5 jours par an pour permettre à un agent de suivre des actions de formation dans le cadre de la Préparation des Examens et Concours, sans plafonner le nombre de jours à l'échelle de la carrière.

Elle consiste en un entretien avec un jury

Attention : L'examen pro classe exceptionnelle sera fait plus tard dans l'année (info bureau des concours)

Les représentants SNETAP-[FSU](#) de la [CAP](#) des TFR